

Chancellerie des universités de Paris



APPEL À CANDIDATURES

MONTANT DU PRIX :
2 000 €

Prix Fénéon

LITTÉRAIRE

2023

#PrixFénéon
#SorbonneFr

www.sorbonne.fr

Prix Fénéon APPEL À CANDIDATURES 2023

Félix Fénéon (1861-1944)

Né le 22 juin 1861 à Turin en Italie et mort le 29 février 1944 à Châtenay-Malabry, Félix Fénéon fut journaliste et critique d'art.

Employé au ministère de la Guerre, de 1881 à 1894, Félix Fénéon se distingua alors par ses talents de rédacteur. Dès 1884, il lança sa carrière journalistique en co-fondant *La Libre Revue* et *La Revue indépendante*, un mensuel consacré aux arts et à la littérature et devint par la suite l'un des principaux rédacteurs de la revue littéraire *La Vogue*.

En 1886, il rejoignit le mouvement anarchiste et collabora à de nombreux journaux ou revues libertaires comme *L'En-dehors*, dont il assuma la direction pendant l'exil de Zo d'Axa à Londres, *La Renaissance* ou encore *La Revue Anarchiste*.

Devenu secrétaire de rédaction puis rédacteur en chef de *La Revue Blanche*, il apporta son soutien à Alfred Dreyfus en 1898, aux côtés d'Émile Zola, et signa le Manifeste des intellectuels, publié par *L'Aurore* le 14 janvier de cette année.

Après la Première Guerre mondiale et devant la Révolution russe de 1917, il s'éloigna de l'anarchisme pour se rapprocher, dans la mouvance de Paul Signac, d'une sensibilité communiste.

Il continua sa carrière journalistique au *Figaro* puis au *Matin*, où il rédigea ses célèbres *Nouvelles en trois lignes*. Il abandonna finalement le journalisme à la fin de l'année 1906 pour devenir employé puis directeur artistique de la galerie Bernheim-jeune à Paris.

De 1919 à 1926, il dirigea pour cette galerie le *Bulletin de la vie artistique*, une revue portant sur les collectionneurs et les artistes. Il fut par ailleurs, de 1920 à 1922, directeur littéraire aux Éditions de la Sirène, qui permit de redécouvrir des textes oubliés et lancer de jeunes auteurs prometteurs de l'époque.

Félix Fénéon fut de son vivant surtout connu comme critique d'art et découvreur de talents.

On lui doit un texte de première importance, le manifeste du néo-impressionnisme : *Les Impressionnistes en 1886*. Cette mince plaquette éditée à 227 exemplaires est la seule de ses œuvres en tant qu'écrivain, si l'on excepte ses contributions aux volumes du *Petit Bottin des arts et des lettres*, aux *Portraits du prochain siècle* et aux *Rassemblements ou Badauderies parisiennes*.

Il fit découvrir, voire publier, des auteurs tels que Jules Laforgue, Alfred Jarry, Stéphane Mallarmé, Guillaume Apollinaire et Arthur Rimbaud.

En peinture, il contribua à faire connaître, tout d'abord Georges Seurat, puis Camille Pissarro, déjà bien installé, Pierre Bonnard, Paul Signac, Kees Van Dongen, Henri Matisse, Maurice Denis ou encore Émile Compard.

Les musées d'Orsay et de l'Orangerie et le musée du quai Branly-Jacques Chirac ont consacré, pour la première fois en 2019, une grande rétrospective à Félix Fénéon.

Prix littéraire Fénéon APPEL À CANDIDATURES 2023

La chancellerie des universités de Paris, dépositaire des traditions de l'ancienne Université de Paris, attribue chaque année, des prix, bourses et subventions provenant de dons ou de legs qui lui ont été consentis.

PRÉSENTATION DU PRIX

En 1946, grâce à la vente de la prestigieuse collection de tableaux rassemblée par son défunt époux, Félix Fénéon, Fanny Fénéon institue comme légataire universelle l'ancienne Université de Paris. Elle charge cette dernière de créer un prix littéraire et un prix artistique, sous le nom de prix Fénéon. La chancellerie des universités de Paris décerne, depuis 1949, le prix littéraire Fénéon.

Le lauréat 2023 sera invité à rejoindre le jury pour le prix Fénéon 2024.

Pour l'année 2023, le montant du prix s'élève à 2 000 €.

CRITÈRES DE CANDIDATURE

- **Ce prix littéraire est décerné à un(e) jeune auteur(e), âgé(e) de moins de 36 ans au 22 septembre 2023 (date de clôture des candidatures), et de condition modeste, afin de l'aider à poursuivre sa formation.**
- L'œuvre littéraire présentée, dont la publication est **en langue française**, peut tout aussi bien être un roman, un recueil de poèmes, un texte de théâtre ou un récit. Les ouvrages à caractère historique, scientifique ou théorique ne sont pas éligibles au prix.
- Aucune condition de nationalité n'est exigée.
- Les livres parus avant 2022 sont éligibles.
- **Les candidatures sont impérativement présentées par le biais des maisons d'édition.** Il est conseillé de se référer à la liste des précédents lauréats du prix, consultable en ligne : sorbonne.fr ou [Prix Fénéon - Wikipédia](https://fr.wikipedia.org/wiki/Prix_Fénéon).

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Les maisons d'édition effectuent leur propre sélection et transmettent les candidatures à la chancellerie.

Chaque candidature¹ devra comporter :

- **15 exemplaires** reliés de l'ouvrage ;
- Un dossier numérique contenant :
 - o la version numérisée de l'ouvrage au format PDF ;
 - o une copie de la carte d'identité permettant de justifier la condition d'âge ;
 - o la fiche d'inscription dûment complétée téléchargeable sur le site internet de la Sorbonne : sorbonne.fr.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Date de clôture d'envoi des candidatures : 22 septembre 2023.

La transmission des documents numériques s'effectue, par voie électronique uniquement, à l'adresse suivante : prix.chancellerie@ac-paris.fr

La transmission des ouvrages, s'effectue à l'adresse suivante :

Par envoi postal :

Chancellerie des universités de Paris
Division de l'administration de la chancellerie
Service développement et mécénat
47, rue des Écoles – 75230 Paris cedex 05

Par portage :

Boutique de la Sorbonne et des universités de Paris
10, rue de la Sorbonne, Paris 5^{ème}
(du lundi au vendredi entre 10h-13h et 14h-17h30)

Les candidats seront informés des résultats au cours du mois de novembre 2023, à la suite des délibérations du jury.

Pour toute information complémentaire :

Service Développement et Mécénat
01 40 46 21 19 / 17 (du lundi au vendredi entre 9h-13h et 14h-17h)
prix.chancellerie@ac-paris.fr
sorbonne.fr

¹ Les dossiers de candidatures sont conservés par la chancellerie pour une durée d'un an.